

**COMITE SYNDICAL**

**Procès-Verbal n° 167**

**Séance du 27 mars 2024**

# ORDRE DU JOUR

## 1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

## 2) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :

- N°164 DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023

- N°165 DU COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2023

## 3) DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

1 - COMMUNE DE BEUVRY - REMPLACEMENT DE DÉLÉGUÉS

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

2 - COMMUNE DE MARLES-LES-MINES - REMPLACEMENT DE DELEGUES

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

3 - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE MARLES-LES-MINES AU BUREAU SYNDICAL

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

4 - COMMUNE DE SERVINS - TRANSFERT DE COMPETENCE

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

5 - COMMUNE DE FOUQUEREUIL - TRANSFERT DE COMPETENCE

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

6 - COMMUNE DE BEUVRY - TRANSFERT DE COMPETENCE

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

### RESSOURCES HUMAINES

7 - PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

**Rapporteur : Gérard OGIEZ**

8 - PERSONNEL - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

**Rapporteur : Gérard OGIEZ**

9 - PERSONNEL - MODIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**Rapporteur : Gérard OGIEZ**

10 - PERSONNEL - REPAS LIVRE DANS LES LOCAUX DE TRAVAIL - ADOPTION DES NOUVELLES MODALITES

**Rapporteur : Gérard OGIEZ**

### FINANCES

11 - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

12 - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DES AIDES MENAGERES

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

13 - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

14 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 ETABLIS PAR MME MONIQUE LATOUR, COMPTABLE PUBLIQUE

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

16 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2023

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

#### **POLE SOLIDARITE-SANTE**

17 - SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - TARIFS HORAIRES - EXERCICE 2024

**Rapporteur : Alain DELANNOY**

**4) COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL**

**5) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE  
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024 À 19 h 00**

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et  
d'affichage : 21 mars 2024

Présents à la séance : 87

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Maison du Parc, à BEUVRY, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 21 mars 2024.

Etaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), VIVIEN Michel (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), BLANQUIN Alain (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), PHILIS Josette (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), DELESTREZ Patrick (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), WACH Patricia (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), BAUDET Tommy (Beuvry), GIBON Monique (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), DELBARRE Guillaume (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DUBRULLE Jean-Paul (Essars), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), POIRE Laurent (Gonnehem), ROUSSEL Philippe (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), CLEROT Catherine (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), SAUVAGE Martine (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMTE Monique (Hersin-Coupigny), FAVIER Simon (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), LECOMTE Maurice (Hesdigneul-lez-Béthune), DELANNOY Alain (Lapugnoy), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugnoy), DAILLES Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline

(Marles-les-Mines), DUCLERMORTIER José (Marles-les-Mines), SWITALSKI Jacques (Noeux-les-Mines), NOREL Francis (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), BACLET Charline (Noeux-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), RABEHI Dimitri (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), TRANAIN Dorise (Sains-en-Gohelle), FOMBELLE Rémi (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), DEBAILLEUL Philippe (Vaudricourt), DUFLOS Jacky (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), BASSOM Françoise (Verquigneul), TASSEZ Thierry (Verquin), DELAHAYE Joël (Verquin), CODRON Jean-Luc (Verquin), GROUX Jean-Marc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BERTOUX Maryse donne pouvoir à CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick donne pouvoir à BERROYER Béatrice, BRIGE Corentin donne pouvoir à BARRE Bertrand, SCALONE Jean-Pascal donne pouvoir à JEVTOVIC Zoran, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, MULLET Rosemonde donne pouvoir à ALTIER Nathalie, DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, WYNNE Pierre donne pouvoir à DEBAILLEUL Philippe, CARLUS Annie donne pouvoir à RABEHI Dimitri

Etaient Absents Excusés :

GOUILLART Pascale, HOLVOET Marie-Pierre, DUCROCQ Marie-Rose, DOUVRY Jean-Marie, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain, CARON Annick, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, GOZET-KONIECZNY Annette, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, JASKULSKI Christine, BLONDEL Dominique, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, HERNU Stéphane, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, MEYFROIDT Sylvie, FLORCZYK Patrice  
BOY Serge, PETIT Daniel, BLASZCZYK Laure, CHOCHOI Mélinda, HARFAUX HAELEWYN Catherine, MASSARD Pascal, HAPIETTE Jean, CZECH Christelle

Madame Caroline SZCZEPANIAK, délégué(e) de la commune de Marles-les-Mines, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'avoir fait le déplacement jusqu'à Beuvry. Je passe tout de suite la parole à Madame le Maire, Nadine LEFEBVRE, pour nous souhaiter la bienvenue.

**Nadine LEFEBVRE :**

Bonsoir à toutes et à tous. Comme l'a dit Pierre-Emmanuel, merci d'avoir fait le déplacement jusqu'à Beuvry. Vous avez eu la possibilité de vous garer sans encombre, on n'est pas trop serré dans la salle, donc c'est avec grand plaisir que je vous accueille à la Maison du Parc. On tourne dans les communes et c'était le tour de Beuvry. Vous êtes toujours les bienvenus, quand vous le désirez, Monsieur le Président et mes chers collègues, dans cette salle qui se prête à beaucoup de choses et en particulier à des réunions du SIVOM. Je vous souhaite un bon comité.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Nadine pour ton accueil. On était déjà venu une fois à la Maison du Parc depuis le début du mandat. C'est donc la deuxième fois, on récidive, et on remercie la commune de Beuvry de nous accueillir toujours chaleureusement dans cette salle si pratique.

Je vais d'abord vous faire lecture des pouvoirs et des personnes excusées. (cf état des présences ci-dessus).

Il nous faut maintenant désigner un secrétaire de séance. Par ordre alphabétique, nous en arrivons à la commune de Labeuvrière. Y a-t-il des représentants de la commune de Labeuvrière dans la salle ? Je ne les ai pas vus. Non. Nous passons donc à la commune suivante, Lozinghem. Je n'ai pas vu de représentant non plus. On en arrive à la commune de Marles-les-Mines. Est-ce qu'il y a des représentants de la commune de Marles-les-Mines ? Oui. Madame SZCZEPANIAK acceptez-vous d'être notre secrétaire de séance ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Caroline SZCZEPANIAK vous êtes désignée secrétaire de séance, je vous remercie.

Nous devons tout d'abord approuver les procès-verbaux des derniers Comités Syndicaux.

S'agissant du procès-verbal n°164 du Comité Syndical du 18 octobre 2023, est-ce qu'il y a des remarques ? Non, je considère donc qu'il est approuvé.

Sur le procès-verbal n°165 du Comité Syndical du 15 novembre 2023, pas de remarque ? Il est approuvé.

Les numéros font référence au nombre de comités syndicaux qui ont eu lieu depuis la création du SIVOM. On a 36 ans et on en est à notre 167ème Comité Syndical. C'est pas beaucoup en 36 ans, on en a 4 ou 5 par an, mais ça nous rappelle un petit peu l'histoire de nos prédécesseurs qui ont construit la structure et qui ont fait d'elle ce qu'elle est aujourd'hui.

On démarre l'ordre du jour avec la première délibération.

## **1 - COMMUNE DE BEUVRY - REMPLACEMENT DE DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Beuvry a procédé au remplacement de Mesdames Marilynne GOYEZ et Lolita BRASME, déléguées suppléantes au sein du Comité Syndical, par Monsieur Xavier MARKWITZ et Madame Laurence WAMBRE.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal de Beuvry.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2 - COMMUNE DE MARLES-LES-MINES - REMPLACEMENT DE DELEGUES**

Par délibération du 13 décembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Marles-les-Mines, a procédé au renouvellement de ses représentants au sein des instances du SIVOM de la Communauté du Béthunois comme suit :

- **Au sein du Comité syndical :**

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
SZCZEPANIAK Caroline	WATTEL Jean-Marc
COUVILLERS-OBOEUF Sandrine	CUISINIER-QUEVA Peggy
GOZET-KONIECZNY Annette	LERICHE-CRETON Martine
LAISNE Philippe	BENS Frédéric
SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie	BACHELET Véronique
DUCLERMORTIER José	NOWACZYK Freddy

- **Au sein des commissions :**

### **Commission « Administration Générale, Planification et Finances »**

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
LAISNE Philippe	WATTEL Jean-Marc

### **Commission « Equipement Environnement »**

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
DUCLERMORTIER José	COUVILLERS Nicolas

### **Commission « Jeunesse Restauration »**

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie	SZCZEPANIAK Caroline

### **Commission « Solidarité Santé »**

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
COUVILLERS-OBOEUF Sandrine	GOZET-KONIECZNY Annette

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal de Marles-les-Mines.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3 - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE MARLES-LES-MINES AU BUREAU SYNDICAL**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice présidents et d'un ou plusieurs autres membres désignés par l'assemblée délibérante,

Vu la délibération 1-01 du 16 juillet 2020 par laquelle Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON a été élu Président ;

Vu la délibération 1-04 du 16 juillet 2020 par laquelle les Vice-présidents ont été élus ;

Vu la délibération n° 1-05 du 16 juillet 2020 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation des autres membres du Bureau Syndical,

Vu la délibération n° 1-09 du 30 juin 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Hersin Coupigny au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois, et du représentant de la commune de Fouquières-lès-Béthune, consécutivement au renouvellement de son Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 1-03 du 20 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Marles-les-Mines au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois

Vu la délibération n° 1-01 du 17 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Ecquedecques au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,



Vu la délibération n° 1-03 du 30 mars 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Servins au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération n° 1-03 du 19 octobre 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Festubert au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération n° 1-01 du 18 octobre 2023 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Sains-en-Gohelle au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération n° 1-01 du 15 novembre 2023 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du nouveau représentant de la commune de Sailly-Labourse au Bureau Syndical, suite au renouvellement de ses représentants au sein de l'assemblée délibérante,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Marles-les-Mines du 13 décembre 2023 modifiant ses représentants au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant que le Bureau Syndical est composé du Président, des Vice-présidents et d'un délégué par commune non représentée,

Considérant que le Comité Syndical procède aux élections des autres membres du Bureau, soit un délégué par commune non représentée par le Président ou un Vice-président.

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la commune de Marles-les-Mines,

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

La commune de Marles-les-Mines nous propose la candidature de Caroline SZCZEPANIAK pour la représenter au Bureau Syndical.

Il est procédé aux opérations de vote.

Candidate : Madame Caroline SZCZEPANIAK

- le nombre de votants est de : 97
- le nombre de bulletins blancs ou nuls est de : 0
- le nombre de suffrages exprimés est de : 97

Considérant que la candidate, Madame Caroline SZCZEPANIAK a obtenu : 97 voix

Madame Caroline SZCZEPANIAK est élue à l'unanimité. On peut l'applaudir.

#### **4 - COMMUNE DE SERVINS - TRANSFERT DE COMPETENCE**

Par délibération en date du 16 février 2024, la commune de Servins a décidé de transférer au SIVOM de la Communauté du Béthunois, la compétence appartenant au bloc de compétences « VIE QUOTIDIENNE » suivante :

- Organisation et gestion de colonies de vacances.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical du transfert de cette compétence par la commune de Servins au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Cette délibération concerne le transfert, par la commune de Servins, de la compétence colonies de vacances.

Au sujet des colonies de vacances, j'ai une information à vous donner. Nous venons de voter une délibération au bureau, jusqu'à maintenant, la CAF nous accordait 410 séjours. Vous êtes beaucoup de communes à nous avoir confié la compétence en plus, nous sommes donc plus nombreux. Bruno a bien négocié avec la CAF puisque nous avons obtenu un nombre de séjours plus important, de 410, on est passé à 525. On pourra donc emmener tous les enfants prévus cet été, la CAF nous fera un chèque d'un montant que nous déduirons de la facturation à vos communes. Et les familles les plus en difficulté ont également le chèque VACAF qui leur permet de partir, une fois dans l'année, en colonie de vacances. Ce chèque viendra également se déduire du prix que vous facturez à vos usagers dans vos communes. Ce sont des bonnes nouvelles, c'est une compétence qui prend beaucoup d'ampleur et tant mieux. On a l'autorisation de la CAF de prendre cette ampleur là et on est accompagné financièrement. Merci à nos partenaires.

J'en reviens à la délibération, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci à la commune de Servins pour la confiance renouvelée au SIVOM.

#### **5 - COMMUNE DE FOUQUEREUIL - TRANSFERT DE COMPETENCE**

Par délibération en date du 19 février 2024, la commune de Fouquereuil a décidé de transférer au SIVOM de la Communauté du Béthunois, la compétence appartenant au bloc de compétences « VIE QUOTIDIENNE » suivante :

- Organisation et gestion du relais intercommunal de la Petite Enfance.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical du transfert de cette compétence par la commune de Fouquereuil au SIVOM de la Communauté du Béthunois, à compter du 1er avril 2024.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Vous le savez on a un relais petite enfance avec un peu plus de 250 assistants maternels à domicile. C'est finalement une grand crèche virtuelle. La commune de Fouquereuil vient de nous transférer cette compétence.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci à Gérard et à ses collègues élus de la commune de Fouquereuil.

## **6 - COMMUNE DE BEUVRY - TRANSFERT DE COMPETENCE**

Par délibération en date du 14 mars 2024, la commune de Beuvry s'est prononcée sur le principe de transférer au SIVOM de la Communauté du Béthunois, à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024, la compétence appartenant au bloc de compétences « SOLIDARITE - SANTE » suivante :

- Création, aménagement et gestion des établissements d'accueil médico-social et sanitaire, pour ce qui concerne la Résidence autonomie « Le Rivage », sise 8 rue Jules Weppe à Beuvry.

Aussi, Monsieur le Président sollicite du Comité syndical :

- son accord de principe sur le transfert de cette compétence par la commune de Beuvry au SIVOM de la Communauté du Béthunois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

- l'autorisation d'engager toutes les démarches et procédures préalables, lui permettant de se prononcer sur les conditions et l'effectivité du transfert lors d'une prochaine séance.

### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Nous allons passer un peu de temps sur cette sixième délibération ce soir. Je vais d'abord laisser la parole à Madame le Maire de Beuvry qui va nous en expliquer l'origine. Je laisserai ensuite notre directrice générale des services, notre directrice du Pôle Santé et notre responsable des résidences autonomie vous faire une présentation du sujet avant de vous dire ce qu'on en pense avec l'exécutif. Nous répondrons enfin à vos questions, s'il y en a, et nous délibérerons.

Je laisse donc tout d'abord Nadine nous introduire cette délibération.

### **Nadine LEFEBVRE :**

La commune de Beuvry gère une résidence autonomie dont les murs sont propriété de Pas-de-Calais Habitat. Cette résidence autonomie fonctionnait très bien sauf que depuis le COVID, qui a assigné les résidents à résidence au même titre que les résidents des EHPAD, la résidence n'arrive plus à trouver de résidents. Des visites ont été organisées, de la promotion sur internet a été faite, mais malgré ça, malgré le dévouement du personnel, de la directrice, on n'a pas trouvé à remplir la résidence. La commune est seule à gérer la résidence. Nous avons donc pensé que le SIVOM, qui gère déjà deux résidences autonomie, aurait plus de facilité que nous à gérer cette résidence grâce à la mutualisation notamment, ce que nous, commune, sommes incapables de faire. Des rencontres ont eu lieu avec Pierre-Emmanuel, avec les services, pour essayer de mettre en œuvre cette possibilité et ces rencontres ont été tout à fait concluantes. Pour les personnels, si cela se fait, il n'y aura aucun souci puisque tous retrouveront leur place, ou à la résidence, ou juste à côté à l'EHPAD Marie Curie. La résidence autonomie Le Rivage est située géographiquement sur le même terrain que l'EHPAD Marie Curie gérée par le SIVOM. Il n'y a même pas de clôture entre les deux bâtiments. Voilà pourquoi nous avons sollicité le SIVOM pour devenir le gérant de la résidence autonomie Le Rivage. Une résidence qui a été entièrement rénovée en extérieur par Pas-de-Calais Habitat. Une rénovation très importante qui était bien nécessaire. Et l'intérieur a été rénové par la municipalité.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Nadine. Je laisse la parole à Julie, Lucie et Caroline pour la présentation du projet. Je vous propose de dérouler la présentation et nous répondrons ensuite à vos questions.

*PRÉSENTATION DU PROJET DE TRANSFERT DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE.*

**Julie COURCELLE :**

Bonsoir à tous, pour vous présenter le projet de transfert, nous allons tout d'abord poser le contexte et ce qu'est le pôle Solidarité Santé, en zoomant sur les résidences autonomie du SIVOM. Ensuite nous vous présenterons la résidence autonomie Le Rivage et enfin, plus en détail, le contenu du projet de transfert de la résidence autonomie.

**Lucie ANDRZEJEWSKI :**

Notre pôle Solidarité Santé se divise en plusieurs structures :

- Deux EHPAD : l'EHPAD Frédéric Degeorge situé dans le centre ville de Béthune avec 117 places, dont 15 places en UVA et une place d'accueil d'urgence sociale. Il est attenant à la résidence autonomie Guynemer. Et l'EHPAD Marie Curie, situé à Beuvry, avec 60 places dont 12 places d'UVA. Il est attenant à la résidence autonomie Le Rivage, ce qui donnera la même configuration que Degeorge/Guynemer. Les deux EHPAD sont habilités 100 % à l'aide sociale.
- Un SPASAD, service polyvalent d'aide et de soins à domicile, constitué d'un SAAD, service d'aide et d'accompagnement à domicile, qui permet de proposer aux usagers du Béthunois des aides à l'accompagnement, aux courses, à la toilette, etc... et un SSIAD, service de soins infirmiers à domicile, avec 102 places financées à 100 % par l'ARS, pour la réalisation de toilettes médicalisées par des aide-soignants sur délégation d'une infirmière.
- Le Crématorium situé à Vendin-lez-Béthune, ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h30
- Le CSAPA, un centre de soins en addictologie, situé au Siège du SIVOM, rue de Lille à Béthune, et qui s'occupe des majeurs en addiction alcool et tabac. Les mineurs et autres addictions sont pris en charge par les autres CSAPA du territoire.
- Deux résidences autonomie : La résidence Les Sorbiers, située au Mont Liébaut à Béthune, se présentant sous forme de 60 maisonnettes et qui a vocation à être démolie et transférée pour devenir le Domaine du Prieuré, tel que présenté lors d'un précédent comité syndical. Puis la résidence Guynemer, 60 places également, dans le centre-ville de Béthune, attenante à l'EHPAD Frédéric Degeorge. Toutes nos structures sont habilitées à 100 % à l'aide sociale.

L'objectif du pôle Solidarité Santé est de s'occuper des aînés les plus fragiles, aider les personnes en addiction et accompagner les familles endeuillées ainsi que les défunts.

**Caroline SALMON :**

Pour ma part, je vais vous présenter les résidences autonomie actuelles du SIVOM : Guynemer et Les Sorbiers. Nous avons la chance de disposer de deux résidences autonomie de formats bien différents. Tout d'abord la résidence Guynemer, située en centre ville, à proximité d'administrations et de commerces, qui propose 60 logements pour les personnes âgées de plus de 60 ans, d'une surface de 33 m<sup>2</sup> chacun. La résidence comporte des espaces verts intérieurs et extérieurs qui offrent un cadre agréable et verdoyant à nos résidents, et de nombreux espaces collectifs, notamment l'espace de restauration dans lequel on accueille les résidents tous les jours du lundi au vendredi pour le moment du repas, une salle d'animation située au premier étage de la résidence utilisée dans le cadre des

animations proposées du lundi au vendredi, des bureaux administratifs, un service d'accueil et une conciergerie, plus particulièrement une astreinte technique et de conciergerie qui assure la sécurité de l'ensemble des résidents, joignable 24h/24, 7jours/7 en cas de chute ou de besoin. Ce service s'additionne au dispositif de téléalarme que le résident est libre de souscrire à l'entrée.

Le second établissement, c'est la résidence autonomie Les Sorbiers, au Mont Liébaut à Béthune, près d'Auchan. Cela a son importance puisque cela confère une certaine autonomie aux résidents pour les courses, etc... On est donc à proximité de commerces, de la banque, de la Poste, etc. On est sur une typologie de petites maisons, 10 pavillons de 6 logements avec une surface qui avoisine 32 m<sup>2</sup>, avec un jardin extérieur qui offre aussi un cadre verdoyant mais aujourd'hui non sécurisé. Cet espace extérieur n'est par contre pas investi par les résidents car non clôturé. Au niveau des locaux, les espaces collectifs aux Sorbiers sont contraints. Ils se concentrent dans la salle de restauration qui accueille les résidents du lundi au dimanche mais qui est fermée dès que le personnel quitte la structure. On ne peut pas laisser les locaux accessibles librement, ce qui fait que le seul point de chute de nos résidents, en dehors de nos temps de présence, sont les logements ou l'extérieur. Ce point va pouvoir être amélioré, et c'est une demande de nos résidents, grâce au projet de déménagement dans la structure qui se trouvera en entrée de quartier, la résidence « Le Domaine du Prieuré ».

Le service proposé est l'accompagnement des aînés. Bien que les structures soient différentes, on s'attache à proposer des prestations équivalentes aux résidents de l'une ou l'autre des résidences. Ce qui favorise l'atteinte de cet objectif, c'est la mutualisation du personnel sur les deux structures, un mode de fonctionnement et des valeurs similaires et un accompagnement adapté. Le poste de responsable est mutualisé sur les deux résidences, on a aussi un poste administratif. L'équipe est assez restreinte, on fonctionne avec peu de personnel : un cuisinier, un agent de maintenance qui assure aussi les astreintes techniques et de conciergerie en collaboration avec tous les techniciens des EHPA du SIVOM, et un animateur mutualisé. Les animatrices des EHPA travaillent en étroite collaboration pour proposer des festivités toujours de plus grande ampleur, pour faire se rencontrer les résidents des EHPA et casser cette barrière entre les EHPAD et les résidences autonomie, et puis pour rendre le projet de déménagement plus facile en cas d'avancée dans la dépendance. Il y a ainsi moins de crainte pour les résidents de Guynemer et des Sorbiers, d'aller en EHPAD puisqu'on y va au moins une fois par mois dans le cadre de tournois de boccia ou de karaoké. Les résidents se rendent ainsi compte qu'hormis la présence permanente des infirmières et aide-soignants, il n'y a pas tant de différence à vivre en EHPAD. C'est quelque chose qui se travaille dans le temps mais qu'on a réussi à faire intégrer à nos résidents, grâce à toutes les animations inter EHPA qu'on propose.

Au niveau des engagements, c'est l'accompagnement social et la rupture de l'isolement. Au niveau des animations, ce sont des programmes toujours innovants, des activités nouvelles, des festivités organisées avec les partenaires, car on ne travaille pas en vase clos. On travaille beaucoup avec le CCAS de la commune de Béthune. Nos résidents peuvent se greffer aux festivités de la commune, comme les Béthunois peuvent se greffer à nos festivités. On accueille une soixantaine de personnes extérieures aux résidences qui viennent partager nos repas à thèmes, nos fêtes de Noël. C'est un moyen aussi de démystifier la résidence autonomie et de voir ce que ça peut apporter. Ce n'est pas une maison de retraite, ce n'est pas un EHPAD, mais sur le sujet il y a encore du chemin à faire dans les esprits de chacun.

S'agissant de la prestation de restauration, elle est accessible du lundi au dimanche dans un restaurant avec cuisinier et équipe d'hôtellerie qui accueillent les convives pour un repas d'environ 2 heures. On propose aussi en plus, pour les résidents qui le souhaitent, une prestation de petit déjeuner, au choix, sur place ou en portage à domicile, et une prestation de repas du soir en portage à domicile.

L'évènementiel est au cœur de nos préoccupations pour dynamiser la résidence, faire découvrir de nouvelles choses aux résidents, les emmener là où ils ne sont jamais allés. On a un calendrier assez dense et pour tous les goûts.

Tout cela se fait en corrélation avec les démarches qualité imposées aux établissements sociaux et médico-sociaux en terme de traçabilité, de bientraitance...

Enfin, depuis l'année dernière, on travaille sur l'inclusion numérique des seniors, parce que ce n'est pas parce qu'on est âgé qu'on ne peut plus rien faire tout seul. Il s'agissait d'obtenir du matériel numérique du type totem d'informations tactile à l'accueil. A Guynemer, on a mis en place une chaîne de télévision privée à la résidence pour pouvoir véhiculer les informations autrement qu'avec du papier et qu'elles soient accessibles à n'importe quel moment de la journée. Et puis on a acheté des tablettes adaptées aux seniors pour leur permettre, grâce à la collaboration avec Unis-Cité et d'autres bénévoles, d'apprendre à être autonome sur des prises de rendez-vous, la consultation de résultats médicaux...

Nous proposons aux résidents des espaces extérieurs de qualité, entretenus par la ville de Béthune pour les Sorbiers et par le SIVOM pour Guynemer, des logements adaptés, un accès sécurisé aux résidences n'empêchant pas pour autant la liberté d'aller et venir des résidents. Il n'y a pas de compte à rendre, pas d'horaire pour sortir ni pour entrer, c'est vraiment comme à la maison. Au niveau de l'accès numérique, j'en ai parlé, vous pouvez voir sur l'écran le totem d'informations. Ça change la qualité de l'accueil puisque les familles peuvent consulter les activités, les photos, regarder ce qu'il s'est passé pendant la semaine. Et s'agissant des espaces de convivialité, nous avons notre restaurant, qu'on a amélioré dernièrement en essayant de proposer une prestation en mode self pour ceux qui sont encore en capacité de se débrouiller, et notre salle d'activité à Guynemer, qui est en passe d'être rénovée. Nous avons aussi, dans l'optique de répondre au besoin, d'apporter plus de confort aux résidents et sur le côté pratique, vu aboutir des projets comme la mise en place d'un salon de coiffure, sans coiffeuse, parce que le résident reste autonome, c'est lui qui choisit son prestataire. Nous lui proposons ainsi de ne plus vivre ce temps dans l'appartement, avec toutes les contraintes qui s'y attachent, mais dans un espace dédié avec un vrai fauteuil de coiffeur. Le matériel arrive petit à petit. Nous avons aussi ouvert une boutique de vêtements gratuite. Nous avons beaucoup de dons des CCAS, des visiteurs, de partout en fait, et nous en avons fait une activité. Ce sont les résidents qui tiennent la boutique, qui trient les vêtements, qui choisissent ce qu'il y mettent. Chacun peut y venir librement et se servir. Et enfin, la laverie. Pour faire gagner un peu de place dans les salles de bain et apporter une prestation supplémentaire aux résidents, deux machines à laver de type pressing ont été installées avec monnayeur. On ne fait pas à la place d'eux, on est en résidence autonomie, les résidents viennent donc chercher leurs jetons, leurs dosettes de lessive, on les aide à faire aller la machine mais elles sont très simples d'utilisation, et en une heure, le linge est lavé et séché. Pas besoin de sortir le tancarville dans les logements qui ne sont pas très grands. Avec toutes ces petites prestations qu'on ajoute, les résidents gagnent en confort et qualité de vie.

Voilà donc l'état d'esprit qu'on a en résidence autonomie et ce vers quoi on veut tendre pour toutes les résidences autonomie dont on s'occupe.

### **Julie COURCELLE :**

Concernant la résidence autonomie Le Rivage, comme l'a dit Madame le Maire, elle a complètement été réhabilitée dernièrement par le propriétaire Pas-de-Calais Habitat. Réhabilitation extérieure et réhabilitation des réseaux de chauffage, d'eau et d'éclairage. On est sur une typologie d'habitat collectif. C'est un immeuble, en R+1, qui comprend 50 logements, 48 studios de 35 m<sup>2</sup> et 2 logements assez grands pour accueillir un couple, 70 m<sup>2</sup> avec une chambre. La résidence autonomie dispose d'un cadre très verdoyant et très agréable qui en fait un secteur presque de campagne tout en étant à la ville. Elle dispose également de locaux communs, une salle de restauration, des espaces d'activités, un patio intérieur aménagé et très lumineux, des espaces de qualité pour les résidents. Elle est, comme nos résidences autonomie, habilitée à 100 % à l'aide sociale et accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, ou moins sur dérogation du Département. En terme de localisation, on est sur la même emprise foncière que l'EHPAD Marie Curie, les deux établissements sont vraiment côte à côte. Elle est juste à

côté du canal et de la base de loisirs, ce qui offre des espaces de promenade vraiment agréables pour les résidents tout en étant adossée au centre-ville de la commune, et à proximité des axes de circulation et notamment la route nationale qui mène vers Béthune.

Vous pouvez voir sur les photos qui défilent, l'aménagement extérieur réalisé qui offre un bâti d'aspect très moderne.

Concernant le projet de transfert, l'objectif est de pouvoir déployer une organisation complètement mutualisée sur les trois résidences autonomie. Ce que l'on fait actuellement sur nos deux résidences, on est en capacité de le déployer sur les trois, en mutualisant notre personnel, en déployant les organisations en place sur nos deux résidences autonomie sur la troisième, en renforçant l'équipe des agents en place. On a une équipe polyvalente mutualisée, ce qui permet des économies sur la masse salariale et d'optimiser la gestion financière de l'établissement.

Concernant le nombre de personnes affectées sur la résidence autonomie, on a reproduit la même organisation qu'actuellement sur les deux autres, à savoir un cuisinier, deux agents polyvalents qui ont des missions de restauration, d'hôtellerie, et un agent qui aura les missions d'animation et d'hôtellerie en fonction des postes occupés. Les quatre agents en poste à la résidence autonomie feront partie d'une équipe plus large, mutualisée, avec la responsable des établissements, la personne en charge de la partie technique et conciergerie et une assistante administrative. Actuellement il y a plus de personnels présents sur la résidence Le Rivage. Dans le cadre du transfert, toutes les personnes affectées à 100 % de leurs missions à la résidence autonomie, seront transférées au SIVOM. Alors vous allez me dire que finalement on aura autant de personnel qu'actuellement, mais la force du SIVOM c'est d'avoir un gros pôle Solidarité-Santé et de pouvoir proposer aux agents, qu'on pourrait dire « en surnombre » dans le cadre de notre organisation, un autre poste pour des missions équivalentes et juste à côté, dans l'EHPAD Marie Curie. Pour l'agent ce serait donc juste un changement entre deux bâtiments proches. Deux agents sont concernés, on leur a proposé un poste à l'EHPAD Marie Curie et ils ont accepté bien volontiers, parce qu'ils y ont vu une opportunité de faire évoluer leur carrière et de voir un autre environnement de travail, d'autres missions, sans pour autant être déracinés. On reprend donc le personnel et on en réaffecte une partie, là où on en a besoin, sur l'EHPAD Marie Curie, ce qui permet d'appliquer cette optimisation de la masse salariale sur la structure.

Le transfert représente un atout pour le SIVOM puisqu'il permet d'avoir une complémentarité de fonctionnement entre la résidence autonomie Le Rivage et l'EHPAD Marie Curie, d'avoir un pôle solidarité santé sur Beuvry, comme on le trouve actuellement sur Béthune. Le bâtiment est propriété de Pas-de-Calais Habitat, c'est un partenaire que nous connaissons déjà, puisqu'on est sur le même montage pour la résidence autonomie Les Sorbiers. C'est-à-dire que nous sommes locataires de Pas-de-Calais Habitat. Un montage juridique qu'on connaît et qu'on pourra suivre sur la résidence autonomie Le Rivage en transférant la convention d'occupation et en minimisant l'impact financier puisqu'il n'y a pas de transfert immobilier pour le SIVOM. On sera juste locataire comme on l'est actuellement sur l'autre résidence autonomie. Ce transfert, ce sera aussi pour nous la possibilité de créer des animations, de la synergie entre trois établissements et d'augmenter l'offre de services qu'on peut proposer sur le territoire en disposant non plus uniquement de 120 mais de 170 logements, si on additionne les trois résidences autonomie.

On peut voir la répartition géographique des établissements du pôle solidarité-santé, à droite les équipements de la ville de Beuvry, à gauche, ceux de Béthune et au milieu, le siège du SIVOM. Tout ça sur une distance d'à peine 10 km, des distances courtes qui nous permettent d'appliquer cette mutualisation assez simplement.

Pour résumer, trois résidences autonomie en gestion dès lors que le transfert sera effectif, une capacité d'hébergement augmentée à 170 logements sur un périmètre assez restreint, et un partenariat durable avec le bailleur actuel, Pas-de-Calais Habitat. Un projet important pour le SIVOM qui nous permet de démontrer notre savoir-faire et notre expertise dans la gestion d'établissements tels que les résidences autonomie.

## **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci aux équipes pour la qualité du support et la qualité de la présentation. Ça fait donc un peu plus de 6 mois qu'on a échangé avec Nadine et les conseillers municipaux de la commune de Beuvry sur le sujet. Quand on nous a évoqué la possibilité de le faire, on a étudié le dossier, parce que c'est le principe même du SIVOM, on est au service de nos communes. A partir du moment où l'on sait faire des choses et que l'une de nos communes sollicite qu'on puisse le faire pour elle, et particulièrement sur ce style d'équipement pour l'ensemble du territoire, c'était évident qu'il fallait qu'on regarde, qu'on étudie. On a beaucoup travaillé avec l'ensemble des services, les services du médico-social mais aussi juridiques et financiers, et la commune évidemment. On a rencontré le personnel, les résidents, tout cela a été fait avec beaucoup de transparence et de pédagogie, puisqu'au final ça ne changera pas grand-chose à leur quotidien. On va juste changer de propriétaire, mais globalement, les résidents qui sont aujourd'hui dans cette résidence seront toujours résidents dans cette résidence demain, le personnel qui y est sera toujours en grande partie là demain, même si une partie des agents en sureffectif vis-à-vis de l'organisation qu'on va mettre en place va basculer sur l'EHPAD Marie Curie et donc faire 10m de plus pour aller travailler. C'est le même parking mais deux bâtiments différents. Ça vient aussi jouer à fond la logique de mutualisation, on avait déjà deux résidences qui fonctionnaient ensemble, on en aura une troisième. Ça génère des économies sur les équipes : une directrice pour trois établissements, du personnel d'animation qui va tourner sur les EHPAD et les résidences autonomie, notre cuisine centrale qui produira et livrera les repas, pas de marge entre celui qui fait les repas et celui qui les consomme. On a un vrai savoir-faire dans le domaine reconnu par le territoire, par les communes, par les habitants, par le Département évidemment qui nous accompagne. On a l'habitude maintenant de travailler avec Pas-de-Calais Habitat qui possède les murs, on est locataire sur une longue durée. C'est très avantageux finalement parce que c'est lui qui fait les grosses dépenses, les gros travaux, et nous n'avons qu'à payer le loyer. Ça lisse les dépenses d'investissement sur des durées longues. Et puis on a l'habitude également de travailler avec les CCAS des communes, de vos communes, avec les clubs de personnes âgées etc... et donc cette résidence, même si elle l'est déjà, sera davantage ouverte sur le monde demain. Je disais hier à Nadine qu'elle allait avoir un nouveau restaurant dans le centre-ville, un restaurant pour les personnes âgées puisqu'on pourra manger dans cette résidence si on a plus de 60 ans ou alors si on a de la famille qui y vit, pour des anniversaires ou autre. On pourra venir y manger à tarif social, puisque pour 11 euros on a entrée, plat, dessert, boisson, café, servis à table. Ça défie toute concurrence, alors il ne s'agit pas de concurrencer les vrais restaurants, mais il s'agit de proposer aux aînés de la commune de Beuvry, et au-delà si des habitants souhaitent venir, une offre de restauration à caractère social pour les personnes âgées qui n'ont pas toujours les moyens et qui aimeraient parfois se faire plaisir en faisant une sortie, entre copines, entre amis, c'est possible dans ce restaurant. Et l'ensemble des activités qu'on fera dans cette résidence, en partenariat avec le CCAS de la commune, sera ouvert aux seniors de la ville de Beuvry gratuitement. Et de temps en temps, peut-être que nos résidents iront aux activités du CCAS de la commune de Beuvry, hors les murs, puisque ça marche dans les deux sens. Et puis s'il y a des clubs de personnes âgées, ils pourront également, s'ils le souhaitent, venir faire leur activité dans la résidence de temps en temps et se mélanger à nos résidents. En effet, on l'a dit, ce n'est pas une maison de retraite ou un établissement médicalisé, c'est tout simplement une résidence où l'on vit entre personnes âgées de plus de 60 ans, ensemble, en collectivité, entre amis, parfois en couple puisqu'il y a aussi des couples qui vivent dans nos résidences, il n'y a pas que des personnes âgées seules. Alors il y a les couples qui existaient avant, et parfois les couples qui se sont formés dans la résidence et peut-être que Madame le Maire aura l'occasion d'officier avec son écharpe pour un mariage, nous verrons bien. Je dis ça avec beaucoup d'humour, mais tout ça pour dire qu'il y a une vraie vie sociale qui se crée dans ces résidences et autour. C'est vraiment important, c'est un lieu de vie ouvert sur la commune, ouvert sur le territoire et certainement pas un lieu de vie refermé sur lui-même.

Avec cette troisième résidence on devient un acteur public majeur de l'habitat social pour les personnes âgées dans le territoire puisqu'on va avoir un parc de 170 logements. C'est beaucoup mais ce n'est pas trop, parce qu'avec le vieillissement de la population, les difficultés à rester à domicile



font qu'on a besoin de ce genre de structures intermédiaires. Et puis il y a un parcours de vie avec l'EHPAD, parce que lorsqu'une personne âgée d'une résidence autonomie arrive à un degré où elle a besoin d'un accompagnement spécialisé, d'une prise en charge parce qu'elle devient dépendante, c'est plus facile de basculer en EHPAD puisque c'est juste à côté, c'est dans la même commune, le personnel est en partie partagé, on fait des activités en commun... la crainte d'entrer en EHPAD est moins forte parce que quand on ne connaît pas l'EHPAD, on croit que c'est l'endroit dont on ne ressort jamais, mais quand on a l'habitude de faire des animations entre l'EHPAD et les résidences autonomie, on se dit que finalement les résidents de l'EHPAD sont des gens comme nous, c'est juste qu'ils sont un peu plus malades ou un peu plus âgés que nous.

C'est 100 % à l'aide sociale, donc on accueille tout le monde, j'insiste on accueille tout le monde. On accueille des gens qui sont au-delà de l'aide sociale, donc qui ont un peu plus les moyens, on accueille des gens qui sont sous tutelle, sous curatelle, avec des handicaps, on accueille tout le monde, et c'est là, la grandeur du service public. Il est du devoir de la commune et maintenant du SIVOM, si vous l'acceptez, de continuer cette politique sociale. Des résidences autonomie ou des résidences senior services pour toutes les bourses, il y en a plein le territoire et tant mieux, il y a tout ce qu'il faut. Par contre pour les gens qui n'ont pas les moyens, il y a aussi nos structures qui permettent de les héberger et de leur offrir le même niveau de services que ce que peut faire le privé. On fait les mêmes choses, on a des activités, de la nourriture de qualité, une boutique de vêtements, un salon de coiffure, une laverie, un accès au numérique, et on a encore plein d'autres idées. On essaie vraiment de se mettre au niveau et là-dessus je remercie la CARSAT qui lance beaucoup d'appels à projets et qui nous accompagne financièrement sur tout ça.

Comme pour nos autres résidences autonomie, ce sera un budget annexe, donc ça ne coûtera rien aux communes et ça ne coûtera plus rien à la commune de Beuvry. C'était l'un des objectifs du transfert également puisqu'une résidence qui n'est pas pleine, elle est déficitaire et elle coûte à la commune, elle coûte au CCAS. Et la commune et le CCAS ont d'autres priorités aujourd'hui que de renflouer cette résidence, il faut le dire. C'est un budget annexe, comment on va faire pour l'équilibrer ? C'est très simple : on va la remplir très rapidement. On a, sur nos autres résidences, des listes d'attente très importantes, on refuse des gens aujourd'hui. On va ensuite réduire les charges de fonctionnement puisqu'on va un peu réduire le personnel et mettre du personnel partagé. On va fonctionner avec la cuisine centrale, on va travailler sur des contrats plus globaux d'achats de matériels, de denrées, de fournitures. On va réduire d'un côté les dépenses, et augmenter de l'autre les recettes, en remplissant les appartements. On va donc arriver assez rapidement à un équilibre financier. Encore une fois on est un service public, le but n'est pas de gagner de l'argent. Il ne faut juste pas en perdre tout simplement. On aura donc trois budgets annexes sur les résidences autonomie au lieu de deux. Ça ne coûtera rien à vos communes puisque vous le savez, au SIVOM du Béthunois, le pôle solidarité santé est autonome, il n'y a pas un centime des communes qui va dans les budgets annexes, et les budgets annexes, indirectement, contribuent au fonctionnement du SIVOM puisqu'ils payent des frais de structure et c'est gagnant pour tout le monde.

Voilà le projet qui vous est proposé, moi je pense que c'est important parce que c'est un projet de développement significatif pour le SIVOM, et ça montre encore une fois qu'on est au service des communes. On sait accepter des transferts de compétences, on en a parlé tout à l'heure pour les colonies de vacances et le RPE, mais on sait aussi accepter des transferts de compétences avec des structures plus importantes pour rendre service à la commune concernée et au territoire. Et n'hésitez pas, j'insiste, avec vos CCAS, à nous appeler si besoin. Quand vous avez une famille qui a besoin de placer les parents ou les grands-parents en EHPAD ou en résidence autonomie, appelez-nous, on fait toujours en sorte de favoriser, et c'est normal, les habitants des communes du SIVOM et même si vous ne payez pas. Donc n'hésitez pas à nous appeler si besoin. Quand on a de la place on priorise les dossiers du SIVOM. On fait des visites, on peut faire des séjours à l'essai.... Et puis Nadine l'a dit, c'est une résidence totalement rénovée, en extérieur par le bailleur et en intérieur par la commune, donc elle est en excellent état, elle est belle, elle est chaleureuse, elle est adaptée, donc logiquement il n'y a pas de gros travaux à prévoir dans les années à venir. On est reparti pour 15, 20 ans sans gros

travaux. Je remercie la commune d'avoir géré cette résidence pendant de nombreuses années puisqu'elle date des années 70, 1974 précisément, et de l'avoir très bien gérée puisqu'elle est toujours là aujourd'hui. Et merci également au bailleur Pas-de-Calais Habitat de jouer le jeu. Il a déjà tout son parc social à rénover mais il a joué le jeu de rénover également le parc qui n'est pas géré par lui-même. Et il s'y retrouve quand même parce que parfois, des locataires classiques de Pas-de-Calais Habitat, dans des logements non adaptés aux personnes âgées, finissent par arriver chez nous dans ce type de résidence. Pour moi c'est une opération emblématique de notre savoir-faire au SIVOM, emblématique aussi de ce qu'est un SIVOM : mettre ensemble ce qu'on ne peut pas toujours faire seul, c'est exactement l'esprit de ce projet. Je remercie à nouveau toutes les équipes du SIVOM et de la commune qui ont travaillé sur le dossier. C'est un gros boulot, il y a encore du boulot jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet parce qu'on est sur une passation au 1<sup>er</sup> juillet. Et merci à Nadine LEFEBVRE et à son conseil municipal pour leur confiance. Je leur promets, en notre nom à tous, qu'ils ne seront pas déçus. Vous serez toujours les bienvenus parce qu'ici c'est chez vous, c'est votre commune et même si vous ne serez plus gestionnaire, c'est quand même votre résidence.

Voilà, j'ai beaucoup parlé mais ça le nécessite quand ce sont des dossiers comme ça, je vais maintenant vous laisser poser des questions ou formuler vos remarques, la parole est à vous.

**Pascal DUBRULLE :**

Monsieur DUBRULLE, commune d'Essars. Quel est le taux d'occupation actuel de la résidence ?

**Nadine LEFEBVRE :**

Nous avons environ 30 personnes sur les 50 appartements de la résidence. Ça tourne autour de 30 depuis la période COVID, sinon précédemment la résidence était pleine.

**Pascal DUBRULLE :**

Merci.

**Jacques SWITALSKI :**

Jacques SWITALSKI, commune de Noeux-les-Mines. On voit que le SIVOM essaie et réussit à mettre en place des services pour le mieux-être des résidents. J'ai juste une question simple, pour les personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale, quel est le coût mensuel pour un résident ?

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Je vais laisser la parole à la responsable des résidences qui pourra vous répondre précisément.

**Caroline SALMON :**

Alors une bonne partie des résidents peut bénéficier de l'aide sociale, même tous, s'il fallait. Pour ce qui est de ceux qui n'en bénéficient pas, le coût mensuel est d'un peu moins de 1000 euros. Ce montant comprend le loyer, le repas du midi, les charges de chauffage, l'eau, le service de conciergerie 24h/24, les animations tous les jours et l'aide administrative que nous pouvons apporter. Et en plus de l'aide sociale, 100 % des logements sont habilités à l'allocation logement.

**Jacques SWITALSKI :**

Merci.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Virginie CAPELLE :**

Monsieur le Président, je ne peux pas rester indifférente par rapport à ce papier distribué à l'entrée par les syndicats, étant moi-même aussi travailleur social. Le secteur médico-social connaît effectivement aujourd'hui, mais c'est un problème national, de la violence, alors qu'en est-il du personnel ? Merci.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Virginie. Je précise que Virginie est conseillère d'opposition à Béthune. Je vais répondre très simplement. Je ne commenterai pas. Nous avons dans nos établissements, dans nos EHPAD, des personnes âgées qui ont des pathologies parfois psychologiques, parfois médicales. Je ne m'étalerai pas sur l'aspect médical. Ces pathologies ou l'état de santé des personnes âgées peuvent les rendre agressives verbalement ou physiquement. C'est la vie de nos structures, c'est la vie de notre personnel. Je ne comprends pas qu'un syndicat puisse sortir du secret médical et vous distribuer ce genre de papier reproduisant des insultes prononcées par des personnes âgées qui n'ont plus toute leur tête. Il y a un minimum de décence et de respect à avoir. Notre personnel fait un travail remarquable, difficile. C'est très difficile de travailler en unité de vie Alzheimer, c'est très difficile de travailler en EHPAD. Vous le savez, vous avez parfois dans vos proches des gens qui sont en fin de vie, ou qui ont eu cette maladie et sont dans des situations très difficiles à gérer. On a un médecin coordinateur qui, en lien avec les médecins traitants, regarde, accompagne, diagnostique nos patients qui souvent font des allers-retours entre chez nous et l'hôpital de Beuvry parce qu'il y a des soins spécifiques qu'on ne peut pas donner chez nous. On a des infirmiers coordinateurs, des infirmiers diplômés d'état, des aides-soignants qui les accompagnent. On a aussi des psychologues. Ce sont des métiers très difficiles. Pour avoir visité moi-même nos structures je peux en témoigner. C'est très difficile aussi pour les familles, de venir et de voir des proches dans des états de santé qui ne leur permettent même plus de les reconnaître. Chaque matin, la personne ne sait plus qu'elle est dans un EHPAD, elle ne reconnaît personne. Donc oui, parfois il y a des insultes, de l'agressivité et de la violence mais ces personnes malades n'y sont absolument pour rien. Alors je peux comprendre que certains agents n'ont plus envie de travailler dans cet environnement, qu'il peut y avoir des problèmes personnels, de la fatigue psychologique, de la fatigue physique, qui font qu'ils ne se sentent plus capable de travailler dans ce genre de structure, et je le respecte parce qu'ils y ont travaillé toute leur vie. Mais dans ce cas, nous sommes disponibles au SIVOM, il existe la mobilité interne qui leur permet de postuler sur d'autres postes. Ces sujets là sont des sujets sérieux sur lesquels je ne m'épanche jamais publiquement pour le respect des gens. Donc nous n'avons aucun problème dans nos établissements. On est plein, archi plein mais effectivement il y a peut-être du personnel qui de temps en temps ne se sent plus capable de faire ce boulot. Mais ce n'est pas par un tract que je qualifie d'irrespectueux envers les résidents, envers les collègues, qu'on règle les choses. Un peu de dignité et de respect face à la maladie, ça peut nous toucher tous.

Deuxième chose que je souhaiterais dire, je l'ai expliqué dans la presse cette semaine, ce sont des établissements qui ont une santé financière fragile. A Marie Curie on perd de l'argent, on en gagne un tout petit peu sur DeGeorge pour financer l'investissement. Il n'y a pas assez d'argent dans ce pays pour le vieillissement, on attend cette fameuse loi grand âge, mais à chaque gouvernement on nous annonce qu'on va la voter et finalement on ne la vote pas parce qu'il n'y a pas plus d'argent aujourd'hui qu'hier malheureusement. On fait donc du mieux possible. Mais je regrette que l'Agence Régionale de Santé n'ait pas plus de moyens parce qu'aujourd'hui, il y a une explosion de la maladie d'Alzheimer, en France, mais aussi sur notre territoire, dans nos communes, le mur est devant nous. Il n'y a pas plus de places qui se créent. Aujourd'hui, en unité de vie Alzheimer, nous avons des gens du

Sud de la France qui nous appellent pour savoir si on a de la place. Nos UVA sont pleines tout le temps. Nous serions en capacité, si l'ARS et le Département nous accompagnaient, d'agrandir Marie Curie, d'ajouter une aile supplémentaire avec plusieurs dizaines de lits dédiés à la maladie d'Alzheimer, pour pouvoir répondre davantage aux besoins. Aujourd'hui l'ARS nous dit oui il y a un besoin, non il n'y a pas d'argent. Si demain il y a de l'argent et qu'on a un appel à projet, je pense qu'en conscience le SIVOM du Béthunois devra se poser la question de répondre et d'envisager une extension de Marie Curie.

Et pour revenir à ta question Virginie, je tiens à dire que nos agents, on ne les laisse pas seuls face à ces pathologies particulières. Il y a des plans de formation permanents, il y a du soutien psychologique, tout un tas de choses mises en place par les équipes. Donc je ne peux pas laisser dire qu'on fait n'importe quoi, ne serait-ce que par respect pour les agents qui font un boulot remarquable dans des conditions difficiles, et qui ne sont parfois pas assez payés, je le dis aussi. Ce sont peut-être des professions qu'il faudrait valoriser un peu plus pour motiver les gens à faire ce travail et recruter plus facilement parce qu'on a parfois du mal à recruter dans nos établissements. J'ai totalement confiance dans les élus qui m'accompagnent et dans les équipes et j'espère que vous nous faites confiance pour gérer ces situations difficiles. Et si vous le souhaitez, je l'ai déjà dit, si par exemple la commission santé souhaite visiter nos établissements, maintenant qu'il n'y a plus de restriction COVID, on peut le faire, vous êtes les bienvenus pour venir voir comment on travaille, rencontrer les agents, rencontrer des résidents.

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant la résidence autonomie Le Rivage ? Non. Je vous propose donc de mettre la délibération au vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci à tous et encore une fois à Nadine et à son conseil municipal pour la confiance accordée au SIVOM.

**Nadine LEFEBVRE :**

Si je peux me permettre, je voudrais également remercier le SIVOM parce que nous étions extrêmement tracassés par le devenir de cette résidence. Nous souhaitons qu'elle persiste, nous ne voulions surtout pas la transmettre au privé et c'est pour cette raison que nous nous sommes tournés, avec succès, vers le SIVOM. Je peux témoigner aussi, parce que je connais très bien l'EHPAD Marie Curie pour avoir souvent eu l'occasion d'y aller, que c'est un établissement qui fonctionne particulièrement bien, sans aucun souci. Il fut une époque où j'y allais tous les jours donc j'en connais bien le fonctionnement, je ne parle pas par ouï-dire. Et je peux dire qu'il y a un personnel extrêmement compétent, sympathique, au service des résidents, et quand on va régulièrement dans le Cantou, qui accueille les personnes atteintes d'Alzheimer, on se rend compte de la difficulté de gérer des personnes qui ne sont plus elles-mêmes. Donc je pense qu'il faut remercier ces personnels et ne pas porter de critiques qui sont tout à fait déplacées.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Nadine.

Je passe la parole à Gérard pour la septième délibération.

## **7 - PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Après avis favorable du Comité social territorial en date du 11 mars 2024,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 20 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation du SIVOM et de ses compétences afin d'accompagner les projets, toujours mieux répondre aux attentes des communes et poursuivre son développement,

Monsieur le Président propose au comité syndical :

### > Au Pôle Solidarité-Santé, CSAPA

La modification du poste de Diététicien à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### > Au Pôle Solidarité-Santé, Service d'Aide à Domicile

La modification du poste d'Ergothérapeute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

La suppression de 2 postes du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux et d'1 poste du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### > Au Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Frédéric Degeorge

La modification de 4 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### > Au Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Marie Curie

La modification de 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### > Au Pôle Ressources Humaines

La modification du poste de Chargé de recrutement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

La modification de 2 postes du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### > Au Pôle Services Techniques

La modification de 2 postes du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### > Au Pôle Enfance-Jeunesse

La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### > Au Pôle Restauration Collective

La modification d'1 poste de « Coordinateur de l'équilibre alimentaire » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

L'annexe jointe à la délibération détaille les modifications concrètes du tableau des emplois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.

**Gérard OGIEZ:**

Merci Monsieur le Président. Il s'agit du tableau des emplois permanents du SIVOM et d'en autoriser la modification suite aux évolutions organisationnelles du SIVOM, aux évolutions statutaires et aux carrières des agents. Les modifications proposées concernent des ajustements sur des postes existants et les créations proposées permettent la stabilisation d'agents déjà en poste.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Gérard.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n°8, toujours Gérard.

**8 - PERSONNEL - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1°,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 20 mars 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2024,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :

- **Pour le Pôle Restauration Collective**, de créer, 1 poste d'adjoint technique pour permettre la prise en charge des nouvelles demandes en terme de production des repas. Ce poste supplémentaire permettra d'ajuster l'organisation existante et d'assurer la bonne gestion de cette augmentation d'activité :

**Cadre d'emplois :** Adjoint Technique  
**Budget :** 610  
**Temps de travail :** Temps complet, 35 heures hebdomadaires  
**Nombre :** 1 poste

- **Pour le Pôle Solidarité Santé,**

**Au Crématorium,** de créer, 1 poste d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement de l'équipement sur le début d'année 2024 :

**Cadre d'emplois :** Adjoint Technique

**Budget :** 160 (Crématorium)

**Temps de travail :** Temps non complet, 25 heures hebdomadaires

**Nombre :** 1 poste

**A l'EHPAD F. Degeorge** de créer 1 poste d'agent social pour permettre le bon fonctionnement de l'activité hôtellerie lors des augmentations de charge :

**Cadre d'emplois :** Agent Social

**Budget :** 722/723

**Temps de travail :** Temps complet

**Nombre :** 1 poste

La rémunération des agents contractuels recrutés sur ces différents postes sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1er échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.

### **Gérard OGIEZ :**

Il s'agit là, comme régulièrement, d'une délibération concernant l'accroissement temporaire d'activité. Il convient donc d'autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activité temporaires pour les différents pôles du SIVOM. Les postes concernés sont détaillés dans la délibération.

### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Gérard.

Je profite de cette délibération où l'on parle du Crématorium pour remettre un petit peu l'église au milieu du village. J'ai lu dans la presse récemment les propos d'élus de communes, non membres du SIVOM, expliquant que nous faisons attendre des familles endeuillées pendant 10 jours pour crématiser les corps. Je n'ai pas voulu réagir à chaud mais je peux vous assurer que nos agents du Crématorium l'ont extrêmement mal vécu, ainsi que nos équipes. Donc je voudrais dire, en présence de Gérard Malbrancq, qui est notre vice-président en charge du Crématorium et qui fait un travail formidable, que tout cela est faux. Si vous appeliez les Pompes Funèbres de vos communes, elles vous expliqueraient qu'il n'y a pas besoin d'un deuxième Crématorium. Ce n'est pas la peine d'aller critiquer celui qui existe déjà pour essayer de justifier un projet inutile. Nous avons un logiciel en accès libre pour toutes les Pompes Funèbres du Pas-de-Calais, du Nord et bien au-delà. Sur la dernière année, depuis un an, le délai d'attente moyen est de 5,5 jours. Vous le savez en cas de décès, on ne fait pas la crémation dans les 24 heures. Il y a le temps normal du deuil, le temps de la cérémonie, de la crémation puis de la dispersion ou de la mise en urne. Il y a des délais incompressibles. Parfois les familles souhaitent aussi garder le corps plus longtemps pour des raisons diverses et variées. Nous sommes donc sur un délai moyen de 5,5 jours tout à fait correct au regard du national. On est pas plein, il y a de la place. Par contre, et c'est normal, les familles qui vont à l'église avant, préfèrent le

créneau de fin de matinée ou de début d'après-midi pour des raisons de praticité. Donc quand ces créneaux privilégiés sont pris, il y a des familles qui font le choix d'attendre une journée ou deux supplémentaires plutôt que de prendre un créneau plus tard. Mais nous ne sommes pas plein et à chaque fois qu'on a eu besoin de dépanner une famille ou des pompes funèbres, on a fait venir les agents en heures supplémentaires. On n'a jamais laissé une famille ou des pompes funèbres dans l'embarras en disant qu'on ne pouvait pas prendre le corps et qu'il fallait attendre deux jours, trois jours, quatre jours, cinq jours. Non, c'est totalement faux et ceux qui expliquent ça, on voit bien qu'ils ne connaissent pas le sujet et qu'ils ne sont jamais venus chez nous. Je ne peux pas laisser dire. On a un Crématorium public c'est un budget annexe qui ne gagne pas d'argent, on est à l'équilibre. Ce qu'on gagne en fonctionnement sert à payer les emprunts de la mise aux normes des fumisteries du Crématorium de 2017. On est à zéro. On ne gagne pas d'argent sur le dos des familles, on est à prix coûtant, ça ne coûte rien à vos communes. C'est l'honneur du service public que de faire les crémations à prix coûtant. Je voulais remercier le responsable du Crématorium et toutes ses équipes pour leur travail remarquable dans un domaine difficile qui est celui de l'accompagnement des familles en deuil. Là aussi on pourrait parler des agents qui parfois ont besoin d'un soutien psychologique, et là aussi, on n'en fait pas de publicité, mais on le fait. Donc on n'est pas saturé, on rend un service identique aux communes du SIVOM ou non, que vous soyez habitants du SIVOM ou non, c'est le même prix parce que devant la mort on est tous égaux. Quand on fait des crémations parfois pour le territoire d'Hazebrouck ou du Ternois c'est pareil. Effectivement on prend aussi du hors secteur, mais je vous rappelle que Bailleul est en train de créer un Crématorium pour le secteur d'Hazebrouck, que Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise se sont mis d'accord pour créer un Crématorium ensemble à Marconelle, qu'il y a un nouveau Crématorium à Calais, qu'il y a un Crématorium tout neuf à Hénin-Beaumont. Globalement, l'offre est parfaitement satisfaisante. C'est du moins notre point de vue. Chacun est libre de penser le contraire mais je ne laisserai pas dire qu'on fait mal notre travail, qu'on est plein, qu'on met des gens dans la difficulté pendant 10 jours, c'est faux. C'est la grandeur du service public d'être au service de tout le monde. Voilà ce que je tenais à dire. Je n'accepte pas qu'on raconte n'importe quoi et qu'on salisse l'image du SIVOM du Béthunois et le travail qui est fait par les équipes techniques et par les élus. On fait le boulot. Et si un jour, puisque les crémations augmentent fortement dans nos communes, nous avons besoin de plus, ça ne posera pas de problème. Le Crématorium est conçu pour trois fours. En 6 mois le troisième four peut être installé, le bâtiment est fait, il n'y a plus qu'à le brancher, il y a même les arrivées de gaz. Et s'il y avait besoin d'un parking plus grand, ça tombe bien, en 2021 on a acheté le champ à côté pour agrandir. Donc le foncier on le possède déjà, on est prêt. Et si à un moment il fallait une deuxième salle de cérémonie de grande taille, parce que notre deuxième salle est un peu petite, c'est possible aussi, on a le terrain. Aujourd'hui nous louons nos salles même pour des funérailles sans crémation. Il y a des gens qui ne souhaitent pas aller dans un lieu de culte et qui nous demandent de louer la salle œcuménique pour juste faire la cérémonie avant un enterrement au cimetière. C'est vous dire si on fait notre possible pour être au service de tout le monde. Donc s'il y avait besoin de se développer on le ferait mais ce n'est pas nécessaire aujourd'hui et j'estime que ce serait gaspiller l'argent public que de mettre un troisième four ou d'agrandir le bâtiment alors qu'on n'en a pas besoin.

Sur la délibération 8, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°9 toujours avec Gérard.



## **9 - PERSONNEL - MODIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret 2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n°2008-512 et 2008-513 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,

Vu la délibération 1-04 du Comité Syndical en date du 4 février 2019 fixant les modalités de prise en charge des frais pédagogiques et des frais de déplacement des agents dans le cadre de leur formation professionnelle,

Considérant la nécessité de mettre à jour les modalités financières de prise en charge des frais de déplacement engagés par les agents dans le cadre de leur formation professionnelle, suite aux dernières évolutions réglementaires,

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2024,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 20 mars 2024,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de modifier la délibération du Comité Syndical n°1-04 du 4 février 2019, en ce qui concerne les frais de repas et d'hébergement comme suit :

- pour les frais de repas : remboursement à la hauteur des frais réellement engagés par l'agent, dans la limite du plafond en vigueur de 20 €,
- pour les frais d'hébergement : remboursement selon le taux de base de 90 € par nuit, élevé à 120 € pour les grandes villes (supérieure à 200 000 habitants).

**Gérard OGIEZ :**

Il s'agit de mettre à jour les modalités de remboursement des frais engagés par les agents dans le cadre de leur formation professionnelle, et en particulier concernant les frais de repas et d'hébergement, suite aux dernières évolutions réglementaires.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Gérard.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Toujours Gérard pour la délibération suivante.

## **10 - PERSONNEL - REPAS LIVRE DANS LES LOCAUX DE TRAVAIL - ADOPTION DES NOUVELLES MODALITES**

Par délibération en date du 22 juin 2015, le Comité Syndical a approuvé, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, la mise en place d'un service de livraison de repas à destination des agents du SIVOM de la Communauté du Béthunois, pour le déjeuner des jours ouvrables, non fériés.

Considérant qu'il convient de mettre à jour les modalités de fonctionnement du service au regard des évolutions économiques et fonctionnelles de la structure comme suit :

- La prestation :
  - Une entrée
  - Un plat protidique + un accompagnement
  - Un fromage ou produit laitier (12 sur 20 jours)
  - Un dessert.
  
- Tarif :
  - tarif unique de 5 € net de taxe par repas.
  
- Livraison :
  - livraison effectuée dans la matinée par les services de l'UPCR sur les seuls sites permanents du SIVOM.
  
- Réservation :
  - Inscription en ligne selon des modalités précisées par note de service. Délai de pré-inscription incompressible de 48 heures. Chaque agent ne peut réserver qu'un seul repas.
  
- Annulation :
  - Délai minimal de 48 heures sans frais. Toute annulation hors ce délai entraînera la facturation du repas. Le personnel absent de façon inopinée (arrêt maladie, congé posé postérieurement à la commande...) reste responsable de l'annulation de ses repas sous peine de se les voir facturer.
  
- Conservation :
  - La conservation entre la livraison et la consommation du repas relève de l'agent, étant précisé que la majorité des sites du SIVOM dispose d'un local restauration avec moyen de chauffe et réfrigérateur.
  
- Modalités de règlement :
  - Règlement par précompte sur la rémunération du mois suivant.
  - En cas de non-paiement par un agent quittant le SIVOM, le service des ressources humaines procédera au prélèvement sur toute autre somme due à l'agent (prime trimestrielle, ...), voire transmettra le dossier à la Recette Municipale pour recouvrement contentieux.

Après avis favorable de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 20 mars 2024,

Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'adopter les modalités de livraison de repas au personnel du SIVOM de la Communauté du Béthunois telles que détaillées ci-dessus, au prix unitaire de 5 € net de taxe.

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Gérard OGIEZ :**

Il s'agit de fixer les modalités de fonctionnement du service de livraison de repas aux personnels du SIVOM de la Communauté du Béthunois, dans les locaux de travail, pour leurs déjeuners des jours ouvrables, non fériés.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Gérard.

Nous avons une demande d'un certain nombre de nos agents de pouvoir profiter des repas de notre cuisine centrale. Nous avons des agents qui sont postés et d'autres qui travaillent sur des horaires de bureau et qui peuvent, soit rentrer chez eux sur la pause du midi, soit apporter leur gamelle, comme on dit simplement. La proposition est donc de fournir aux agents des plateaux repas à prix coûtant, pour ceux qui le souhaitent. C'est une petite action sociale, ce n'est pas grand-chose mais c'est apprécié.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je laisse la parole à Bertrand pour la délibération n°11.

## **FINANCES**

### **11 - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du comité syndical 1-06 du 13 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour l'achat de fournitures nécessaires à l'installation de vidéoprotection sur le site du poste de police intercommunale, et d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour l'acquisition d'une engazonneuse, l'aménagement de bureaux au centre technique de Verquigneul, le paiement du solde des travaux de réhabilitation du bâtiment rue Jean-baptiste Lebas, et les actualisations du marché de maîtrise d'oeuvre de la nouvelle unité centrale de production de repas.

Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 20 mars 2024,

DECIDE d'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

**OUVERTURES DE CREDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Frais de structure (f 020)</u></b>		
<u>Chapitre 021 Nature 021</u> Virement de la section d'exploitation		- 11 300,00 €
<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> Emprunts en euros		+ 84 000,00 €
<u>Chapitre 21 Nature 21351</u> Installations générales, agencements et aménagements des constructions - bâtiments publics	+ 84 000,00 €	
<u>Chapitre 21 Nature 2188</u> Autres immobilisations corporelles	- 11 300,00 €	
<b><u>Administration générale des services techniques ( f 020)</u></b>		
<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> Emprunts en euros		+ 12 000,00 €
<u>Chapitre 21 Nature 2181</u> Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 12 000,00 €	
<b><u>Entretien des terrains de sports ( f 322)</u></b>		
<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> Emprunts en euros		+ 8 000,00 €
<u>Chapitre 21 Nature 2158</u> Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 8 000,00 €	
<b><u>Restauration collective ( f 251)</u></b>		
<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> Emprunts en euros		+ 41 000,00 €
<u>Chapitre 20 Nature 2031</u> Frais d'études	+ 40 000,00 €	
<u>Chapitre 23 Nature 2313</u>		

Constructions en cours	+ 1 000,00 €	
<b><u>Police Municipale Intercommunale ( f 11)</u></b>		
<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> Emprunts en euros		+ 6 600,00 €
<u>Chapitre 20 Nature 2051</u> Concessions et droits similaires		+ 5 050,00 €
<u>Chapitre 20 Nature 2051</u> Concessions et droits similaires	+ 11 650,00 €	

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Frais de structure (f 020)</u></b>		
<u>Chapitre 023 Nature 023</u> Virement de la section d'investissement	- 11 300,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6068</u> Autres matières et fournitures	+ 11 300,00 €	

#### **Bertrand DELORY :**

Merci Président.

Il convient d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour l'achat de fournitures nécessaires à l'installation de vidéoprotection sur le site du poste de police intercommunale.

En section d'investissement 151 600.00 € de crédits sont ajoutés pour l'acquisition d'une engazonneuse, l'aménagement de bureaux au centre technique de Verquigneul, le paiement du solde des travaux de réhabilitation du bâtiment rue Jean-baptiste Lebas, et les actualisations du marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle unité centrale de production de repas.

#### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Bertrand.

Bertrand évoque tous nos grands projets en cours, finis ou à venir. Quelques nouvelles de nos nombreux travaux, et tout d'abord du poste de police qui se fait dans notre ancienne cuisine centrale. On sera dans les murs au mois de juin. Il y a un peu de retard sur le chantier mais c'est lié surtout à des approvisionnements en matière de menuiseries. C'est très compliqué aujourd'hui, on a l'impression que tout vient d'Ukraine. En tout cas, tout vient de loin et tout coûte cher. On a donc un peu de retard mais ce n'est pas gênant, on investira les lieux en juin, c'est sûr. On a eu des subventions du Département, 100 000 euros, de la Région, 116 000 euros, et je ne vais pas parler en son nom mais Monsieur le Sous-Préfet nous a dit que l'État se devait d'être le premier co-financier de l'opération au

travers de la dotation de soutien à l'investissement local, ce que vous appelez dans vos communes la DSIL. Nous attendons donc un chèque de l'État qui sera normalement plus significatif que celui du Département et celui de la Région. Nous attendons le courrier officiel mais a priori nous serons accompagnés par l'État sur ce projet d'investissement.

Vous dire également que suite au départ des services de l'Agglomération de notre centre technique de Verquigneul, nous sommes en train de redéployer nos équipes et nos structures. L'idée est que chaque compétence ait son hangar, son matériel, ses bureaux. En revanche les vestiaires, les douches, et les salles de pause sont partagées pour garder une ambiance SIVOM. C'est en cours. Ça ne coûte pas grand-chose parce que le bâtiment laissé par l'Agglomération est en très bon état, donc on ré-occupe les lieux après un petit coup de peinture. Quand tout sera bien mis en place, je vous proposerai, avec les équipes techniques, une journée porte-ouverte. Pour que vous puissiez, avec vos élus, vos responsables de services techniques, venir visiter le site, voir notre matériel, voir un peu comment on travaille en coulisse et on invitera aussi nos agents et leur famille. Je voulais le faire cet été mais ce sera un peu court, ce sera sûrement l'été prochain.

La nouvelle cuisine centrale, elle, est terminée, elle est opérationnelle depuis un an et demi. Il nous reste quelques petites réserves, un carrelage par ci, une porte par là... ça c'est lié à la fin de chantier, donc on paie les factures au fur et à mesure, c'est pour ça qu'on fait des ajustements de crédits mais globalement tout va bien.

Et vous le savez si vous avez reçu le mail, sinon je vous le précise, on a acheté 8 containers maritimes d'occasion, ces boîtes métalliques qui servent à transporter les marchandises, pour les installer au siège, sur le parking à l'arrière puisque nous manquons de place pour le stockage de documents et de matériel. Comme le SIVOM se développe beaucoup, on a plus d'agents, comme on a plus d'agents il nous faut plus de bureaux. Et les bureaux qui, jusqu'à maintenant servaient de lieux de stockage pour des archives, ou pour du matériel, on en a besoin pour y mettre des agents. Donc tout ce stockage va aller dans des containers sécurisés. C'est de la récup', ça ne coûte pas cher et puis c'est modulable : le jour où on a trop de containers, on les bouge, le jour où on n'en a pas assez, on en rajoute un. Donc si vous venez au siège dans les prochaines semaines, vous verrez des boîtes arriver dans le fond du parking. On n'a pas ouvert une entreprise de transport, on n'a pas acheté un cargo, on a juste acheté des containers d'occasion à Sailly-Labourse, chez Goliat. Si vous voyez passer des containers dans les décisions du Président, ce n'est pas une lubie, c'est juste pour stocker du matériel. Voilà sur nos projets en cours.

Sur la délibération 11, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bertrand pour la 12.

## **12 - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DES AIDES MENAGERES**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Vu la délibération du comité syndical 1-06 du 13 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement pour les remboursements de frais de déplacements du personnel,

Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 20 mars 2024,

DECIDE

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

**OUVERTURES DE CREDITS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Groupe I</u></b> <u>Chapitre 011 Nature 6251</u> Voyages et déplacements	+ 15 500,00 €	
<b><u>Groupe II</u></b> <u>Chapitre 018 Nature 706</u> Prestations de services		+ 15 500,00 €

**Bertrand DELORY :**

Il est nécessaire d'ouvrir 15 500,00 € de crédits en section de fonctionnement pour les remboursements de frais de déplacements du personnel.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Voilà, c'est l'engagement qu'on avait pris avec les syndicats. Nous mettons en place les frais de déplacement qui s'imposent pour notre service de soins à domicile qui intervient sur la commune de Béthune. Ça a été voté au dernier comité syndical, maintenant on met l'argent en face pour pouvoir payer ces frais de déplacement à hauteur de 15 000 euros pour couvrir une année de fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Toujours Bertrand pour la 13.

**13 - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics industriels et commerciaux applicable aux services extérieurs des pompes funèbres ;

Vu la délibération du comité syndical 1-06 du 13 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement pour la prise en charge des droits d'utilisation du logiciel Crémagest,

Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 20 mars 2024,

DECIDE

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

**OUVERTURES DE CREDITS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<u>Chapitre 65 Nature 6518</u> Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	+ 15 000,00 €	
<u>Chapitre 70 Nature 706</u> Prestations de services		+ 15 000,00 €

**Bertrand DELORY :**

Il est nécessaire d'ouvrir 15 000,00 € de crédits en section de fonctionnement afin de couvrir les droits annuels d'utilisation du logiciel Crémagest.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Bertrand.

Il s'agit du fameux logiciel dont je vous parlais, celui sur lequel vous pouvez aller consulter les disponibilités. Et vous voyez que je ne vous ai pas menti puisqu'on le paie ce logiciel.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?



La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération 14, toujours Bertrand.

**14 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 ETABLIS PAR MME MONIQUE LATOUR, COMPTABLE PUBLIQUE**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la comptable publique accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la comptable publique a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et des budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 20 mars 2024,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par la comptable publique avant les opérations d'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Bertrand DELORY :**

Cette délibération constate que les écritures reprises aux comptes de gestion 2023 du comptable sont identiques à celles de l'ordonnateur.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Alors c'est du classique. Il y a le compte administratif établi par les services du SIVOM, on va en parler juste après, et il y a les comptes de gestion établis par les services de l'État.

Est-ce que sur les comptes de gestion il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je laisse la parole à Bertrand pour la délibération 15, je dirai un petit mot et je passerai ensuite les manettes du comité à notre premier vice-président Alain, qui fera procéder au vote du compte administratif du SIVOM du Béthunois.

### **15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Vu les articles L 2121-14 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a désigné Monsieur Alain DELANNOY, Vice-président, pour présider la séance relative au vote du compte administratif 2023.

Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 20 mars 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL :**

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les annexes jointes,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

#### **Bertrand DELORY :**

Il s'agit de délibérer sur le compte administratif 2023 retraçant toutes les opérations comptables effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice.

#### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Bertrand.

Alors je vous dirai juste que le compte administratif est positif, et c'est heureux. On travaille en responsabilité, on monte ensemble des budgets, on exécute ces budgets et en commission, on vous présente l'avancée des projets. Donc en fin d'année, on a ce qu'on appelle un atterrissage et on a un compte administratif.

Ce compte administratif pour 2023 s'élève à 1 187 156,74 euros sur un budget de 54 millions. C'est un excédent significatif mais pas fou. On est dans le vert et pas dans le rouge mais sur 54 millions c'est un petit pourcentage. Cet excédent c'est essentiellement les communes fiscalisées qui souvent, prennent un peu d'avance pour ensuite faire des grosses opérations. Je vais parler de ma commune, Béthune, on met 5 100 000 euros tous les ans au SIVOM, on a un gros chantier en cours rue du Rabat qui nous coûte 1,3 million d'euros. Cet argent on va le dépenser en 2024 mais on l'a déjà mis de côté

en 2023 parce que le marché a été attribué en 2023. Donc rien qu'avec Béthune, vous avez déjà 1,3 million d'avance dans le CA 2023, qui sera dépensé en 2024. C'est un exemple, mais il y a d'autres communes qui ont un peu d'avance. Donc le CA année par année ne veut pas dire grand-chose, ce qui compte c'est la trajectoire et la trajectoire du CA du SIVOM, depuis 35 ans, c'est quand même d'avoir toujours été positif et donc d'avoir un SIVOM en bonne santé financière. Mais encore une fois, on n'est pas là pour faire du bénéfice, on est à prix coûtant. Voilà ce que je peux vous dire du compte administratif 2023. Pour ceux qui sont dans les commissions, vous avez eu le détail pour toutes les compétences, les 36 comptes analytiques. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Pas de question, je m'en vais donc et laisse Alain, notre premier vice-président prendre les manettes du vote.

*(Sortie du Président)*

**Alain DELANNOY :**

Bien, le Président est sorti.

Je pense que vous avez largement bénéficié ce soir des explications de fonctionnement du SIVOM du Béthunois avec l'ensemble des vice-présidents et des personnes qui sont chargées, dans les compétences respectives, de suivre le SIVOM ainsi que les personnels qui s'y associent. Pierre-Emmanuel GIBSON a également largement commenté toutes les délibérations que vous avez pu écouter. Donc je mets au vote le compte administratif 2023.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est contre ? Personne

Très bien le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour l'ensemble des personnels et des acteurs ici présents. J'espère que nous allons continuer à poursuivre tout ce qui est aujourd'hui reconnu par pas mal de monde au niveau de ce SIVOM, qui nous aide quand même beaucoup dans nos communes. C'est vrai que c'est un acteur du territoire.

On peut rappeler Monsieur le Président.

*(entrée du Président)*

Monsieur le Président, c'est un vote à l'unanimité positivement.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Alain et merci à tous les vice-présidents, merci aux élus. Vous venez à toutes les commissions, il y a du monde, c'est bien. Vous venez au comité syndical, il y a du monde, c'est bien. Merci aussi à la Directrice Générale des services et autour d'elle, les responsables de pôle et l'ensemble des agents, il y a 540 personnes qui travaillent au SIVOM. Si on compte les saisonniers qui viennent renforcer l'équipe pour les centres de loisirs on est à 600 fiches de paie. C'est donc une grosse structure qui travaille à votre service. On est là pour vous, par vous. S'il n'y avait pas les communes il n'y aurait pas de SIVOM. Vous le voyez sur la carte derrière nous, c'est les communes le SIVOM. Nous

sommes modestement vos serviteurs et vous rendons au quotidien ces services publics. Donc merci pour l'unanimité et cette belle confiance renouvelée.

La délibération n°16 Bertrand.

### **16 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales, un bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année au vote de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Dans ce cadre, une acquisition a été réalisée pour un montant de 78 000,00€, hors frais d'actes.

Après s'être fait présenter le tableau reprenant la liste des acquisitions réalisées sur l'année 2023,

LE COMITÉ SYNDICAL,

PREND ACTE de l'ensemble des acquisitions et cessions réalisées sur l'année 2023.

#### **Bertrand DELORY :**

Cette délibération présente la liste des acquisitions immobilières réalisées sur l'année 2023 conformément à l'article L.5211-37 du code général des collectivités territoriales.

#### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Bertrand.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17, Alain.

### **17 - SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - TARIFS HORAIRES - EXERCICE 2024**

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 29 décembre 2017 entre le SAAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Département du Pas-de-Calais ;

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2024 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de

compétence départementale ;Vu la circulaire CNAV portant revalorisation des montants des paramètres financiers des prestations d'action sociale ;

Considérant la nécessité pour l'équilibre budgétaire du service de déterminer la valeur des prestations fournies ;

- Pour les usagers ne bénéficiant d'aucun accord de prise en charge, le tarif horaire sera celui accordé par le Conseil départemental,
- Pour les usagers disposant d'une aide par un autre organisme financeur que la CARSAT et la CPAM, un ticket modérateur à hauteur de la différence entre le tarif du Conseil départemental et le tarif CNAV sera appliqué,

Après avis favorable de la commission Solidarité - Santé du 12 mars 2024 et de la commission Administration générale planification et finances du 20 mars 2024,

Monsieur le Président invite le Comité syndical à appliquer, pour les usagers concernés :

- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif autorisé selon l'arrêté du Conseil départemental soit 25 € de l'heure en semaine, le dimanche et les jours fériés.
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif CNAV soit 26,30 € de l'heure en semaine et 29,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés, applicable aux conditions indiquées dans la circulaire.

**Alain DELANNOY :**

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile bénéficie de l'autorisation du Département. Considérant la nécessité pour l'équilibre budgétaire du service de déterminer la valeur des prestations fournies, il y a lieu d'appliquer, à compter du 1er janvier 2024 le tarif autorisé pour les usagers ne bénéficiant d'aucun accord de prise en charge, ainsi que le tarif de la CNAV applicable aux conditions indiquées dans la circulaire 2024 pour les usagers disposant d'une aide par un autre organisme financeur que la CARSAT et la CPAM.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il nous reste à approuver le compte-rendu des délibérations prises par le Bureau syndical et le compte-rendu des décisions prises par le Président.

Sur le compte-rendu des délibérations du Bureau est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?  
Non.

Il est approuvé.

Sur le compte-rendu des décisions prises par le Président est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non

Il est approuvé.

Merci à toutes et à tous pour cette belle unanimité au SIVOM du Béthunois et cette marque de confiance. Bon retour chez vous. Si vous repartez par la gauche, vous pourrez voir sur votre droite la résidence Le Rivage.

Merci à tous et à bientôt.

Le président

Le secrétaire de séance



Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON

Madame Caroline SZCZEPANIAK